

FORMULAIRE DE SOUTIEN OU D'OPPOSITION
Recours collectif concernant l'isolement cellulaire au Manitoba
(*Gamblin et al. c. le Gouvernement du Manitoba* – dossier de la Cour n° CI21-01-31242)

Ceci n'est **PAS** un formulaire de réclamation.

Lisez attentivement les instructions ci-dessous.

Des questions? Visitez www.proactio.ca/action-collective/isolement-cellulaire-manitoba, contactez manitobasegregation@proactio.ca ou appelez le 204 515-2007 ou le 1 888 329-9698 si vous appelez de l'extérieur du Manitoba.

Instructions :

Remplissez ce formulaire de soutien ou d'opposition UNIQUEMENT si vous souhaitez exprimer votre soutien ou votre opposition au règlement proposé. Lisez l'avis détaillé ou consultez le site www.proactio.ca/action-collective/isolement-cellulaire-manitoba pour plus d'informations sur le règlement proposé.

Dans l'espace prévu à cet effet, expliquez pourquoi vous appuyez le règlement proposé ou vous y opposez. Si vous avez besoin de plus de place, vous pouvez joindre des pages supplémentaires et les inclure à votre formulaire de soutien ou d'opposition.

Si vous souhaitez inclure d'autres documents, cochez la case « Je joins des documents supplémentaires à mon formulaire de soutien ou d'opposition. » Assurez-vous de joindre ces documents à votre formulaire de soutien ou d'opposition avant de le soumettre.

Si vous souhaitez assister à l'audience du 4 juin 2026 au cours de laquelle le tribunal décidera d'approuver ou non le règlement proposé, veuillez cocher la case à cet effet. Vous n'êtes pas tenu d'assister à l'audience, sauf si vous le souhaitez. Une copie de votre formulaire de soutien ou d'opposition sera fournie au tribunal, que vous décidiez ou non d'assister à l'audience.

Envoyez par la poste ou par courriel votre formulaire de soutien ou d'opposition dûment rempli aux coordonnées suivantes :

Courrier : Proactio
Class Action – Manitoba Segregation
140, Grande Allée Est, Bureau 200
Québec QC G1R 5P7

Courriel : manitobasegregation@proactio.ca

Votre formulaire de soutien ou d'opposition doit être envoyé au plus tard **le 13 avril 2026**.

